

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER**

**Procès-verbal de la séance ordinaire tenue au lieu habituel des séances du conseil,  
le 10 août 2020 à 20h00.**

**Sont présents :**

Monsieur Richard Giroux, maire  
Monsieur Robert Pufahl, conseiller du district numéro 2 et maire suppléant  
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3  
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4  
Monsieur Jean-Pierre Gravel, conseiller du district numéro 5

**Était absent :**

Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1  
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 6

Assiste également à la séance, madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020**

**ORDRE DU JOUR PROPOSÉ**

- 1- Ouverture de la séance**
  - 1.1** Modification des procédures de la tenue de la séance du conseil
  
- 2- Approbation des procès-verbaux**
  - 2.1** Séance ordinaire du 6 juillet 2020
  - 2.2** Séance extraordinaire du 27 juillet 2020
  
- 3- Administration générale**
  - 3.1** Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) : Cotisation 2020
  - 3.2** Appel d'offres – Fournitures et installation d'une clôture à la mairie
  
- 4- Trésorerie**
  - 4.1** Approbation des comptes payés et à payer
  - 4.2** Demande d'emprunt temporaire / Travaux rang des Cascades et rang Ste-Philomène
  - 4.3** Avis de motion relatif à un règlement sur la perception des taxes dues pour l'entretien du barrage Saint-Joseph
  - 4.4** Dépôt du projet de règlement numéro 615-2020 intitulé : « **Règlement sur la perception des taxes dues pour l'entretien du barrage Saint-Joseph** »
  
- 5- Travaux publics**
  - 5.1** Asphaltage de l'abri à sel / Bellerose Asphalte Inc.
  - 5.2** Autorisation de paiement / Décompte progressif numéro 2 / Travaux de réfection de voirie rang Sainte-Philomène
  - 5.3** Prix supplémentaire / Marquage des lignes de rives rang des Cascades et rang Ste-Philomène
  
- 6- Hygiène du milieu**
  - 6.1** Mandat / Calibration des débitmètres

- 7- **Urbanisme et environnement**
  - 7.1 Décret d'un état de nuisance / Matricule numéro 3007-93-7508
- 8- **Sécurité publique et service**
- 9- **Loisirs et culture**
  - 9.1 Octroi de contrat / Rédaction d'un plan de conservation du pont Grandchamp
  - 9.2 Mandat / Traçage de lignes du terrain de soccer / Saison 2020
  - 9.3 Remboursement activités loisirs / Inscription Ville de Berthierville
  - 9.4 Prêt de clés / Adoption annexe A / Pavillon Jean-Luc-Doucet
  - 9.5 Autorisation demande d'aide financière / Aire de repos pont Grandchamp
- 10- **Autre (s) sujet(s)**
  - 10.1 Mandat / Lignage de rues
  - 10.2 Mandat / Platelage pont Saint-Esprit
- 11- **Période de questions**
- 12- **Clôture et levée de la séance**

**Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Richard Giroux, constate le quorum à 20h00, déclare la séance ouverte.

**2020.08.153 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020**

**CONSIDÉRANT** Que les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020;

**CONSIDÉRANT** Que les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur  
Appuyé par le conseiller Guy Burelle  
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.08.154 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juillet 2020**

**CONSIDÉRANT** Que les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juillet 2020;

**CONSIDÉRANT** Que les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl  
Appuyé par le conseiller Guy Burelle  
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juillet 2020.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.08.155 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) : Cotisation 2020**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Appuyé par le conseiller Guy Burelle  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier acquitte le montant suivant à savoir :

Adhésion et cotisation 2020 (Membre) Madame Marie-Pier Aubuchon 896.99\$

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.08.156 Appel d'offres – Fournitures et installation d'une clôture à la mairie**

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier désire procéder à l'installation d'une clôture sur le lot 3 451 261;

**CONSIDÉRANT** Que la municipalité désire protéger ses employés, que des véhicules circulent près des bâtiments municipaux, et que cette circulation ne cesse de progresser;

**CONSIDÉRANT** Qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public sur invitation, conformément aux articles 935 et suivants du *Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1)*;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl  
Appuyée par le conseiller Gaétan Bayeur  
Et résolu :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, à un appel d'offres public sur invitation visant à l'installation d'une clôture sur son terrain situé sur le lot 3 451 261 au 400 rang de la Rivière-Bayonne Sud à Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Les membres du conseil ont voté unanimement en faveur de la résolution.

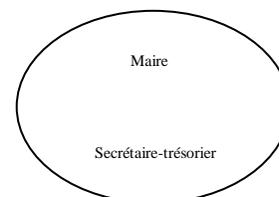
**2020.08.157 Approbation des comptes payés et à payer**

La directrice générale et secrétaire-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Appuyé par le conseiller Robert Pufahl  
Et résolu :

D'approuver la liste des factures payées durant le mois de juillet 2020 étant les numéros de déboursés du lot 20-07 suivants : de 202000333 à 202000339 de 202000341 à 202000342 et de 202000388 à 202000399 inclusivement et ce, pour un montant total de 315 907.08\$.

D'autoriser le paiement des factures présentées étant les numéros de déboursés suivants : de 202000429 à 202000476 inclusivement et ce, pour un montant de 258 502.41\$.



D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non-imposables payés durant le mois de juillet 2020 étant les chèques numéros 202000204 à 202000245 inclusivement et ce, pour un montant de 40 134.60\$.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.08.158 Demande d'emprunt temporaire / Travaux rang des Cascades et rang Ste-Philomène**

---

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a adopté le règlement numéro 613-2020 intitulé : « Règlement décrétant un emprunt n'excédant pas 504 230\$ pour des travaux de réfection de voirie et des travaux connexes sur une partie du rang des Cascades et une partie du rang Sainte-Philomène ainsi que pour le financement de la subvention du Ministère des Transports accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)», le 6 avril 2020 ;

**CONSIDÉRANT** Que ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 12 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** Qu'il y a lieu, pour l'administration desdits travaux, d'obtenir un financement temporaire afin d'effectuer les paiements autorisés;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur

Appuyé par le conseiller Guy Burelle

Et résolu :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier demande officiellement à la Caisse Desjardins de D'Autray, un financement temporaire au taux préférentiel pour un montant supplémentaire de 504 230\$.

Que cet emprunt temporaire soit versé sur demande par la municipalité afin d'effectuer les paiements requis pour la réalisation des travaux.

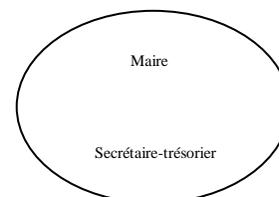
Que le maire, monsieur Richard Giroux et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-Pier Aubuchon sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier tous les documents à cet effet.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**Avis de motion relatif à un règlement sur la perception des taxes dues pour l'entretien du barrage Saint-Joseph**

---

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, je, Gaétan Bayeur conseiller, donne avis de motion, lors de la présente séance du conseil, d'un règlement relatif à la perception des taxes dues pour l'entretien du barrage Saint-Joseph.



**Dépôt du projet de règlement numéro 615-2020 intitulé : « Règlement sur la perception des taxes dues pour l'entretien du barrage Saint-Joseph »**

---

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, je, Gaétan Bayeur conseiller, dépose le projet de règlement numéro 615-2020 intitulé « **Règlement sur la perception des taxes dues pour l'entretien du barrage Saint-Joseph** »;

Conformément à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

Conformément à l'article 445CM, la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

Conformément à l'article 445 CM, la secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que l'objet du règlement est de percevoir des taxes au propriétaire usager du barrage Saint-Joseph.

**2020.08.159 Asphaltage de l'abri à sel / Bellerose Asphalte Inc.**

---

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle  
Appuyé par le conseiller Robert Pufahl  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise des travaux d'asphaltage de l'abri à sel, plus communément appelé le dôme au coût de 3 500\$ plus les taxes applicables.

Que ces travaux seront effectués par la compagnie Bellerose Asphalte Inc.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.08.160 Autorisation de paiement / Décompte progressif numéro 2 / Travaux de réfection de voirie rang Sainte-Philomène**

---

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle  
Appuyé par le conseiller Robert Pufahl  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier acquitte le paiement numéro 2 du décompte progressif, présenté par Monsieur Stéphane Allard, ingénieur, pour les travaux de réfection de voirie sur le rang Sainte-Philomène effectués par l'entrepreneur Sintra Inc conditionnellement à la vérification de certains travaux.

Le montant est de 512 722.51\$ incluant les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.08.161 Prix supplémentaire / Marquage des lignes de rives rang des Cascades et rang Ste-Philomène**

---

**CONSIDÉRANT** Que le marquage des lignes de rives n'était pas compris dans le devis ;

**POUR CE MOTIF,**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur  
Appuyé par le conseiller Guy Burelle  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la compagnie Lignes M.D Inc. à procéder au marquage des lignes de rives, et ce au coût supplémentaire approximatif de 1 716.00\$.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.08.162 Mandat / Calibration des débitmètres**

**CONSIDÉRANT** Que le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation demande aux municipalités de compléter et transmettre au ministère le formulaire de l'usage de l'eau potable et ce, à chaque année;

**CONSIDÉRANT** Que le MAMH demande également aux municipalités de faire calibrer ses débitmètres annuellement;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Appuyé par le conseiller Robert Pufahl  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte la soumission numéro BE-080720-1000 de « Les Compteurs Lecomte Ltée » en date du 8 juillet 2020.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la calibration des trois (3) débitmètres aux coûts suivants ainsi qu'un test en atelier, à savoir :

Calibration des trois (3) débitmètres	1 440.00 \$ taxes en sus
Test en atelier pour compteur d'eau 2"	500.00 \$ taxes en sus

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.08.163 Décret d'un état de nuisance / Matricule numéro 3007-93-7508**

**ATTENDU** Que le bâtiment concernant le matricule numéro 3007-93-7508, à Sainte-Geneviève-de-Berthier est dans un état tel qu'il peut mettre en danger les personnes;

**ATTENDU** Que suite à des inspections du service de sécurité incendie en 2018, l'alimentation électrique a dû être coupée compte tenu des multiples infiltrations d'eau représentant un risque d'incendie;

**ATTENDU** Que lors de ces inspections, il a également été constaté que les lieux étaient insalubres, que le balcon et sa toiture présentaient un risque d'effondrement; que la laine isolante du toit était imbibée d'eau et qu'il y avait des signes de présence de moisissure dans la structure;

**ATTENDU** Que depuis l'automne 2018, la maison est abandonnée et les lieux ne sont pas sécurisés pour empêcher les intrus d'y pénétrer;

**ATTENDU** Que l'état de délabrement des bâtiments et le laisser aller quant à l'entretien du terrain constituent une nuisance et une source de pollution visuelle pour le voisinage;

**ATTENDU** Que malgré les démarches auprès de la propriétaire afin qu'elle corrige la situation, elles sont restées sans résultat ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Appuyé par le conseiller Guy Burelle  
Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil municipal mandate ses procureurs, le cabinet Bélanger Sauvé, afin d'entreprendre les procédures judiciaires qui s'imposent afin de faire démolir le bâtiment principal et les bâtiments secondaires concernant le matricule 3007-93-7508, à Sainte-Geneviève-de-Berthier, y compris les fondations, et que les lieux soient complètement nettoyés par la propriétaire ou, à défaut, à ses frais.

Que le conseil municipal autorise les procureurs à s'adjoindre les services d'un expert en bâtiment si nécessaire.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.08.164 Octroi de contrat / Rédaction d'un plan de conservation du pont Grandchamp**

---

**CONSIDÉRANT** Que le pont Grandchamp est cité à titre de bien patrimonial;

**CONSIDÉRANT** Que la directrice générale, a demandé, par voie d'invitation, des soumissions pour la rédaction d'un plan de conservation du pont couvert Grandchamp;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Appuyé par le conseiller Guy Burelle  
Et résolu :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier octroie à la compagnie Patri-Arch un contrat pour la rédaction d'un plan de conservation du pont Grandchamp.

Que le montant total à payer par la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier 2 500.00 \$ plus les taxes applicables.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, un contrat avec la compagnie Patri-Arch en regard de la rédaction de ce plan.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.08.165 Mandat / Traçage de lignes terrain de soccer / Saison 2020**

---

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle  
Appuyé par le conseiller Robert Pufahl  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate Monsieur Jasmin Laberge pour procéder au traçage des lignes du terrain de soccer pour la saison 2020 et ce, au taux de 15.00 \$ de l'heure.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.08.166 Remboursement activités loisirs / Inscription Ville de Berthierville**

---

**CONSIDÉRANT** Que la situation actuelle de pandémie de la COVID-19 demande à réviser les demandes de remboursements reçues;

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte de rembourser le montant facturé pour le soccer;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Robert Pufahl

Et résolu :

Que le remboursement pour l'activité de soccer sera accepté sous présentation du formulaire original dans les 90 jours de l'inscription.

De plus le formulaire demeura la propriété de la municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.08.167 Prêt de clés / Adoption annexe A – Pavillon Jean-Luc-Doucet**

---

**CONSIDÉRANT** Que le Pavillon Jean-Luc-Doucet a été fermé au public suite aux mesures particulières émises par le gouvernement du Québec relativement à la pandémie COVID-19;

**CONSIDÉRANT** Que depuis juillet les parties de soccer ainsi que les pratiques ont repris;

**CONSIDÉRANT** Que les personnes responsables peuvent ouvrir le Pavillon à condition de désinfecter pour le bien et la sécurité de tous, et ce selon la demande;

**CONSIDÉRANT** Que nous devons ajouter une clause au contrat déjà en place pour la désinfection;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel

Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier demande à tout responsable ayant en sa possession une clé du Pavillon Jean-Luc-Doucet et qui ouvre le bâtiment pour les participants d'effectuer la désinfection adéquate.

La municipalité se réserve le droit d'annuler tout contrat ou toute demande, en cas de non-respect du contrat.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.08.168 Autorisation demande d'aide financière / Aire de repos du pont Grandchamp**

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a pour projet d'aménager une aire de repos et un stationnement près du pont Grandchamp ;

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a pour projet de faire la conception d'un plan de promotion et un plan de conservation concernant le pont Grandchamp;

**CONSIDÉRANT** Que ce conseil souhaite demander une aide financière auprès de madame Caroline Proulx, ministre du Tourisme et députée provinciale de la circonscription de Berthier concernant le projet cité en titre;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel

Appuyé par le conseiller Guy Burelle

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande d'aide financière auprès de madame Caroline Proulx, ministre du Tourisme et députée provinciale, pour le projet d'aire de repos et d'un stationnement près du pont Grandchamp ainsi que la conception d'un plan de promotion et de conservation.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.08.169 Mandat / Lignage de rue**

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl

Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur

Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate la compagnie Lignes M.D. Inc. afin d'effectuer le lignage sur une partie ou la totalité des chemins suivants, à savoir :

- 1) Domaine Degrandpré (rues Degrandpré, Lavallée et Perreault)
- 2) Domaine D'Autray (avenues Girard, Bellerive, Barrette et Roger-Boudreau)
- 3) Domaine Paquin (rue De la Tour, Guybério et Paquin)
- 4) Rang de la Rivière Bayonne Nord
- 5) Rang Berthier Nord
- 6) Rang des Cascades
- 7) Rang Sainte-Philomène
- 8) Rang du Petit Bois
- 9) Rang Berthelet
- 10) Place Gervais
- 11) Rang de l'Anse
- 12) Rang du Fer à Cheval
- 13) Rue Coulombe
- 14) Rue Martial
- 15) Rue Doucet
- 16) Petit rang Saint-Esprit
- 17) Chemin de la gare
- 18) Chemin Grandchamp

Qu'un montant de 205 \$ du kilomètre, plus les taxes applicables, soit facturé par Lignes M.D. Inc. et ce, tel que stipulé à l'offre de service datée du 29 juillet 2020.

Les membres du Conseil ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2020.08.170 Mandat / Platelage pont St-Esprit**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate la compagnie Philippe Gagnon Construction afin d'effectuer le platelage sur la totalité du pont St-Esprit situé dans le petit rang Saint-Esprit.

Qu'un montant de 14 850.00\$, plus les taxes applicables, soit facturé par Philippe Gagnon Construction et ce, tel que stipulé à l'offre de service datée du 7 juillet 2020.

Les membres du Conseil ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**Période de questions**

Aucune question n'a été soumise.

**2020.08.171 Clôture et levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller  
Appuyé par le conseiller  
Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h21.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

\_\_\_\_\_  
Richard Giroux,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Pier Aubuchon  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

« Je, Richard Giroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

\_\_\_\_\_  
Richard Giroux,  
Maire